

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 516

Artikel: La politique suivra
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 516 4 octobre 1979
Seizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

516

Domaine public

La politique suivra

Tout au bas de la hiérarchie des interventions parlementaires, on trouve la petite question, dite aussi question ordinaire. Elle est posée par écrit au Conseil fédéral, qui répond par la même voie en général, dans le courant de la session suivante. Pas de discussion possible. L'affaire est aussitôt classée.

Autant dire que les réponses à de telles questions ne comptent pas au nombre des déclarations les plus engageantes du Conseil fédéral. On pourrait même dire que, face à l'afflux des points d'interrogation, particulièrement en fin de législature, les réponses se font de moins en moins substantielles.

Pour preuve, la suite donnée le 24 septembre à une question ordinaire posée le 21 juin dernier par le conseiller national UDC (pas trop confirmiste) Akeret, éditeur dans le civil, à propos du télé-texte. Se référant à l'essai pilote qui démarrera cet automne et durera près d'un an, Akeret posait diverses questions de principe concernant l'avenir d'un système de vidéotexte en Suisse. Audace et curiosité suprêmes : il demandait si l'introduction d'un tel système de transmission de données (que les abonnés peuvent faire apparaître sur leur petit écran par simple appel téléphonique) correspondait à un réel besoin.

La réponse du Conseil fédéral comprend "par exemple" cinq questions, qui traduisent le total degré d'impréparation politique et philosophique à l'égard d'un média dont l'avenir fera un mode de communication particulièrement commode. Comme si les Anglais n'avaient pas pris une avance formidable avec Cefax I et II, avec ITV et avec Viewdata ; comme si les Allemands avec le Bildschirmtext, les Français avec Transpac/Teletel ou les Canadiens avec Telidon ne s'apprêtaient pas à effectuer des expériences décisives, et à tes-

ter des systèmes qui peuvent apparaître encore ambitieux mais que l'avenir considérera comme très ordinaires.

Et comme si Telecom 79, qui présentait de tels systèmes au moins en leur stade expérimental ne s'était pas tenu à Genève ; comme si cette fabuleuse occasion d'incursion dans un futur plus immédiat que le pensent les politiciens et les usagers n'avait pas été inauguré par le Chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie.

Bref, comme si ceux qui effectuent les choix fondamentaux, politiques, laissent faire les techniciens.

Et les commerciaux. Car le télétexte, c'est déjà un joli petit business. Par exemple pour General Electric (England) qui a développé des ordinateurs spécialement conçus pour la consultation par télétraitement de banques de données comprenant des milliers de "pages" ; pour Philips, qui offre le système Viewdata, déjà implanté aux Pays-Bas ; pour le Centre commun d'études de télévision et télécommunications, qui a mis au point le système Star, "ensemble informatique modulaire étudié pour la distribution d'informations vers les abonnés des nouveaux services interactifs".

En Suisse, les PTT ont confié à Standard Telephon (filiale helvétique d'ITT) la conception et la réalisation de l'essai pilote qui va bientôt commencer, avec 4000 pages d'informations diverses mises à la disposition de 70 à 100 abonnés-cobayes (et volontaires). Standard n'a pas cherché trop loin : le "software" (le système) est repris - sous licence - de la poste anglaise, qui a testé le système Viewdata Prestel.

Au reste, de nombreuses entreprises s'intéressent à l'essai-pilote, pour fournir des pages. Les éditeurs de journaux et magazines, toujours sur la brèche, sont évidemment dans le coup, Ringier et le "Tages-Anzeiger" en tête. Beaucoup d'intérêt aussi du côté des grands

SUITE ET FIN AU VERSO

La politique suivra

magasins et des maisons de vente par correspondance, qui misent sur le catalogue télévisuel et la commande par téléphone.

Et pendant que se met ainsi en place un nouveau mode de vente et de promotion, les "autorités compétentes", qui pourraient en faire un merveilleux instrument d'information — et de formation — pour les citoyens, les consommateurs, les élèves, semblent estimer prématuré de se poser déjà des questions.

Au Palais fédéral, on préfère attendre l'issue d'un essai dont les investisseurs et les annonceurs privés sauraient interpréter les résultats. Le tout en affirmant sereinement qu'un essai ne crée pas un préjudice.

Et les faits accomplis, alors, ils n'ont jamais joué leur rôle dans ce pays où ils permettent si souvent de fuir devant la prise de décision ?

Le jour viendra où on nous dira que certains auront trop investi pour qu'on les déçoive. Et ils auront leur joujou. Et nous aurons perdu l'occasion d'avoir un instrument.

Et voilà pourquoi le vidéotexte se fera en Suisse.

Et voilà pourquoi il sera une occasion manquée, — mais par pour tous évidemment. Merci d'avance pour eux.

LES PERPLEXITÉS DU CONSEIL FÉDÉRAL

Pour apprécier pleinement la situation, qu'on lise la réponse du Conseil Fédéral, reproduite ci-dessous "in extenso".

"Le Conseil fédéral est conscient que la transmission de données sur écran au moyen d'un appel téléphonique (Vidéotex) soulève un certain nombre de problèmes — comme c'est le cas d'ailleurs des autres nouvelles formes de communications — qui doivent être examinés avec soin.

"A ce sujet, il se pose par exemple les questions suivantes :

- Juridiquement, à quel secteur technique (media) faut-il attribuer le Vidéotex ?
- Quel est l'objectif du système ?
- Qui peut offrir la matière (réalisateur) et à quelles conditions ?
- Qui a accès à ce genre d'informations et en vertu de quelles règles ?
- Quelle influence le Vidéotex peut-il avoir sur les autres media ?

"En guise de contribution à la recherche de solutions, l'entreprise des PTT prépare un essai pilote destiné à obtenir de premières expériences avec ce système. Elle procédera ensuite à des tests d'exploitation d'après le concept ci-après :

- La base juridique est fournie par l'ordonnance sur les télégraphes, qui autorise les PTT à effectuer une telle recherche.
- La transmission Vidéotex est assurée par le

GENÈVE

Logements : M. Wellhauser le dos à la crise

M. Wellhauser, conseiller d'Etat genevois libéral, appartient à l'aide droite de son parti, celle qui se targue d'être dure et efficace.

Ce printemps déjà, l'annulation des votations populaires avait porté un sérieux coup à son image de marque, même si au Grand Conseil l'affaire s'était terminée dans une douce rigolade.

L'échec certain de sa politique d'incitation et d'aide à la construction sera plus douloureux, encore que plusieurs années seront nécessaires pour en mesurer vraiment l'ampleur.

Des faits. Selon toutes probabilités, le nombre de logements construits baissera encore en 1979. Il était l'an dernier de 2687 contre 4549 en 1975 et 6384 en 1973. Le loyer moyen d'un logement neuf de trois pièces plus cui-

réseau des télécommunications actuel. La responsabilité technique incombe dès lors aux PTT.

— Les informations à transmettre ne sont pas réunies par les PTT eux-mêmes. Le cercle des réalisateurs ne doit pas être limité, mais il reste à traiter les questions de détail.

"Les essais doivent permettre d'acquérir des expériences pratiques, sans pour autant être préjudiciables à la solution définitive. Non seulement l'entreprise des PTT, mais encore la commission d'experts s'occupant de la conception des média vont examiner le Vidéotex et, partant, les aspects juridiques et sociologiques qui en résultent. Dès qu'une solution aura été trouvée aux diverses questions encore en suspens, le Conseil fédéral prendra une décision sur la base du résultat des recherches. Il se prononcera notamment sur l'application du procédé et sur son étendue. Il n'est dès lors pas encore en mesure de répondre concrètement à la question ordinaire qui lui est posée".

sine est de 610 francs, cette moyenne étant fort proche des loyers les plus élevés pour un logement HLM.

Tout indique que cette situation difficile s'aggravera, même, si pour la première fois depuis six ans on enregistre aujourd'hui, une timide augmentation des autorisations de construire dont le nombre a passé de 5468 en 1973 contre 1312 en 1978...

En 1977, lorsque M. Wellhauser apparaît au gouvernement, l'échec à long terme de la politique lancée dans les années soixante par des magistrats démocrates-chrétiens est déjà prévisible. L'accent principal de cette politique: lancer sur le marché des logements accessibles — ils l'étaient au début — aux familles populaires, sans pour autant remettre en question, sinon par quelques contrôles, le fonctionnement de l'appareil de production, le rôle et les bénéfices des promoteurs et autres architectes, entrepreneurs ou régisseurs.